



ONUSIDA
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR
UNICEF
PAM
PNUD
UNFPA
UNODC
OIT
UNESCO
OMS
BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(30)/12.7
17 avril 2012

**30^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de
l'ONUSIDA
Genève, Suisse
5-7 juin 2012**

**Mise à jour intermédiaire de la gestion financière
de l'exercice biennal 2012–2013
pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2012**

Documents complémentaires pour ce point : Rapport financier et comptes audités de l'exercice biennal compris entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2011 (Document : UNAIDS/PCB(30)/12.6).

Actions requises lors de cette réunion – le Conseil de Coordination du Programme est invité à :

- i. Prendre note de la mise à jour intermédiaire de la gestion financière de l'exercice biennal 2012-2013 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2012.
- ii. Encourager les gouvernements donateurs à verser dès que possible leur contribution au Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2015.
- iii. Avaliser la recommandation du Directeur exécutif de financer intégralement les engagements relatifs au personnel à partir du solde des fonds et approuver le financement d'un montant initial de US\$ 20 millions.
- iv. Autoriser la couverture de l'insuffisance de provision restante des engagements relatifs au personnel estimée à US\$ 30,2 millions à partir du solde des fonds sur une période de cinq ans, ou moins, sous réserve de la disponibilité de fonds.
- v. Avaliser la création d'un Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments d'un montant initial de US\$ 2,6 millions et approuver sa reconstitution une fois par an à partir du solde des fonds pour le montant de l'amortissement cumulé du bâtiment de l'ONUSIDA ou tout autre montant susceptible d'être déterminé par le Conseil de Coordination du Programme.
- vi. Autoriser le Directeur exécutif à utiliser le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments pour couvrir les coûts des réparations et modifications importantes du bâtiment du bureau de l'ONUSIDA et des investissements significatifs dans celui-ci, et à établir un rapport sur l'utilisation du Fonds à l'intention du Conseil de Coordination du Programme, et
- vii. Prendre note de l'approche du Directeur exécutif pour atténuer l'impact à long terme des fluctuations monétaires.

Incidences en termes de coût des décisions : US\$ 22,6 millions

I. Introduction

1. Ce document présente des informations intermédiaires sur la gestion financière de l'exercice biennal 2012–2013 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2012. La présentation lors de la 30^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme inclura des informations financières arrêtées à la date du 31 mai 2012. Les comptes audités de l'ONUSIDA clos à la fin 2011 couvrent deux années civiles consécutives commençant par une année paire. Cependant, afin de nous conformer aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) qui sont appliquées à partir du 1^{er} janvier 2012, des comptes audités annuels seront préparés à la fin de 2012 et des années ultérieures.
2. Les comptes et le fonctionnement de l'ONUSIDA sont assujettis à un suivi et un examen permanents de commissaires aux comptes internes et externes de l'OMS, organisation qui fournit des services d'administration à l'appui du Programme conformément à la résolution 1994/24 du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et à l'Article XI du Mémoire d'accord conclu entre les Coparrainants créant l'ONUSIDA.

II. Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2013

Budget-plan de travail approuvé

3. Le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2015 (UBRAF) est basé sur la Stratégie de l'ONUSIDA pour 2011-2015 adoptée par le Conseil de Coordination du Programme en décembre 2010. Il a pour objectif la réalisation de la vision à long terme de l'ONUSIDA, à savoir : *zéro nouvelle infection à VIH, zéro décès lié au sida, zéro discrimination*.
4. L'UBRAF 2012-2015 a été élaboré pour mettre en œuvre la Stratégie de l'ONUSIDA. Il répond aux recommandations de la Deuxième évaluation indépendante ainsi qu'aux décisions du Conseil de Coordination du Programme et met l'accent sur les domaines et les activités dans lesquels le Programme commun peut effectivement se révéler plus efficace que d'autres. L'UBRAF contribue à la réalisation des objectifs suivants exposés dans la Déclaration de politique de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2011¹ :
 - Réduire la transmission sexuelle du VIH
 - Prévenir le VIH parmi les consommateurs de drogues
 - Éliminer les nouvelles infections à VIH chez les enfants
 - Donner un accès au traitement à 15 millions de personnes
 - Éviter les décès dus à la tuberculose
 - Comblent l'insuffisance des ressources
 - Éliminer les inégalités entre les sexes
 - Éliminer la stigmatisation et la discrimination
 - Supprimer les restrictions au voyage
 - Renforcer l'intégration de la prise en charge du VIH
5. Lors de sa 28^{ème} réunion de juin 2011, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé l'UBRAF 2012-2015 et demandé que l'on consolide la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités par le biais d'un processus consultatif associant tous les groupes constitutifs et que l'on présente ensuite un rapport au Conseil lors de sa 29^{ème} réunion. Lors de la 28^{ème} réunion, le Conseil de Coordination du Programme a également approuvé un budget de base pour 2012-2013 d'un montant de US\$ 484,8 millions (du même niveau que celui des deux exercices biennaux précédents) et l'attribution de US\$ 320,3 millions au Secrétariat et de US\$ 164,5 millions à répartir entre les 10 Coparrainants.

¹ Résolution 65/277 « Déclaration politique sur le VIH/sida : Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH/sida » qui a été adoptée lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

6. Lors de sa 29^{ème} réunion de décembre 2011, le Conseil de Coordination du Programme a pris note du processus consultatif associant tous les groupes constitutifs pour renforcer davantage la matrice budgétaire, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA et avaliser les résultats du processus².

Produits de l'année 2012

7. Au cours de la période examinée, des recettes d'un montant de US\$ 33,3 millions ont été versées par neuf gouvernements au profit du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour l'année 2012. Le Tableau 1 fournit les détails des recettes versées au profit du Cadre pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2012.

Tableau 1 : Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités – détail des recettes pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2012

Contributions volontaires	Fonds disponibles au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour l'année 2012
Gouvernement flamand	1 111 111
Allemagne	3 474 867
Israël	62 500
Japon	3 006 325
Nouvelle-Zélande	2 938 950
Suède	1 527 559
Suisse	5 376 344
Thaïlande	100 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	15 698 587
TOTAL	33 296 243

8. Le Tableau 2 compare les fonds versés au titre du Budget-plan de travail intégré pour 2006-2007, 2008-2009, 2010-2011 et du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités pour 2012-2013 au 31 mars 2006, 2008, 2010 et 2012 pour chaque exercice biennal, respectivement. Le pourcentage des fonds reçus pour l'année 2012 au titre du Cadre s'établit à 6,9 %, niveau plus faible que celui de l'exercice biennal précédent. Il apparaît ainsi clairement que les donateurs qui ont déjà pris des engagements doivent verser les montants promis et que les donateurs qui n'ont pas encore pris d'engagements doivent le faire et verser l'intégralité de leur contribution de 2012 à l'ONUSIDA.

² Décision 8.1 de la 29^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme.

Tableau 2 : Pourcentage de fonds versés au titre du Budget-plan de travail intégré/Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités au 31 mars 2006, 2008, 2010 et 2012

	31 mars 2006	31 mars 2008	31 mars 2010	31 mars 2012
Montant approuvé du Budget-plan de travail intégré de l'exercice biennal concerné (en milliers de dollars des États-Unis d'Amérique)	406 700	484 820	484 820	484 820
Fonds reçus au titre du Budget-plan de travail intégré (en milliers de dollars des États-Unis)	67 483	44 624	167 860	33 296
Pourcentage des fonds reçus par rapport au besoin de financement du BPTI/UBRAF	16.6%	9.2%	34.6%	6.9%

III. Autres fonds (fonds extrabudgétaires)

9. Au cours de la période examinée, d'autres ressources d'un montant de US\$ 3,5 millions ont été mises à la disposition de l'ONUSIDA pour appuyer un certain nombre d'activités au niveau mondial, au plan régional et à l'échelon des pays qui ne sont pas incluses dans le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités et ne sont pas du ressort spécifique des Coparrainants. De ce montant, US\$ 1,6 million a été versé par le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (MDTF), US\$ 1,1 million par la Commission européenne, US\$ 0,4 million par le Japon et US\$ 0,4 million par le Center for Disease Control (CDC) des États-Unis.

IV. Fonds dépensés et affectés au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2013

10. Pendant la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2012, des fonds dépensés et affectés (y compris les virements aux Coparrainants) totalisant US\$ 172,2 millions ont été engagés sur le budget de US\$ 484,8 millions approuvé pour le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012–2013, ce qui correspond à un taux d'engagement de 35,5 %³. Les dépenses et fonds affectés totaux destinés à la mise en œuvre des activités de lutte contre le sida prévues dans le Cadre se décomposent comme suit :
- US\$ 82,2 millions virés aux Coparrainants, et
 - US\$ 31,0 millions dépensés et US\$ 59,0 millions affectés pour le Secrétariat (activités et charges de personnel).
11. Le Tableau 3 fournit des détails sur les allocations, les dépenses et les fonds affectés approuvés du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2013, ventilés entre les quatre orientations stratégiques pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2012.

³ Les fonds affectés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

Tableau 3 : Allocations, dépenses et fonds affectés approuvés au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012–2013 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2012 (en milliers de dollars des États-Unis d'Amérique)

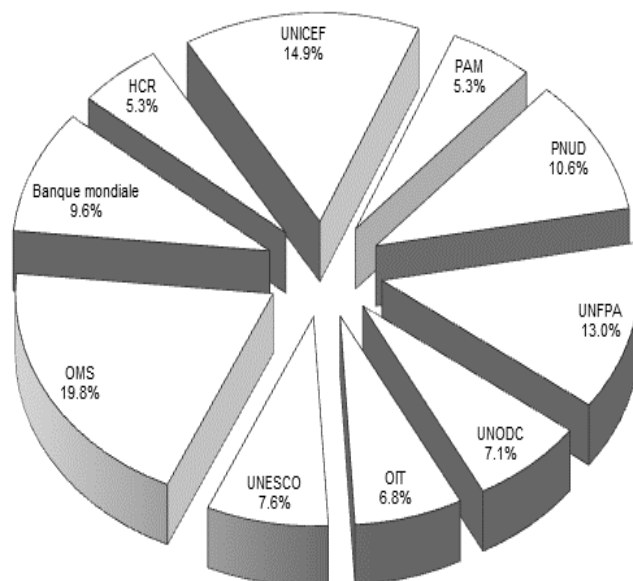
Orientations stratégiques	Allocations approuvées 2012-2013	Dépenses	Fonds affectés ^{3/}	Total	Solde	Taux de mise en œuvre
	(a)	(b)	(c)	(d) = (b + c)	(e) = (a - d)	(f) = (d / a)
1 Révolutionner la prévention du VIH	82 225 700	41 112 850	-	41 112 850	41 112 850	50.0%
2 Favoriser l'émergence d'un traitement, de soins et d'un appui de nouvelle génération	46 484 500	23 242 250	-	23 242 250	23 242 250	50.0%
3 Promouvoir les droits humains et l'égalité des sexes	26 297 300	13 148 650	-	13 148 650	13 148 650	50.0%
4 Leadership, coordination et responsabilisation mutuelle	329 812 500	35 708 011	58 999 899	94 707 910	235 104 590	28.7%
Total	484 820 000	113 211 761	58 999 899	172 211 660	312 608 340	35.5%

^{a/} Les fonds affectés sont des fonds définitivement provisionnés pour des biens et/ou des services qui n'ont pas encore été fournis.

i) Fonds virés aux Coparrainants

12. Au 31 mars 2012, un montant total de US\$ 82,2 millions avait été viré sur le budget des Coparrainants, ce qui représente 50 % de leur part au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2013. La Figure 1 fournit des informations sur les pourcentages des virements effectués à chaque Coparrainant par rapport au montant total des fonds alloués.

Figure 1 : Part des Coparrainants sur les fonds virés au 31 mars 2012



ii) Fonds dépensés et affectés sur le budget du Secrétariat

13. Pendant la période examinée, un montant total de US\$ 31 millions a été dépensé et US\$ 59 millions ont été affectés sur le budget biennal du Secrétariat de US\$ 320,3 millions, ce qui représente globalement un taux d'engagement de 28,1 % de la part du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2013 attribuée au Secrétariat.

V. Solde des fonds

14. Lors de sa 26^{ème} réunion de juin 2010, le Conseil de Coordination du Programme a approuvé un plafond pour le solde des fonds de l'ONUSIDA équivalent à 35 % de son budget biennal. Des progrès sont enregistrés en direction de cet objectif. Le solde des fonds s'élevait à US\$ 218,3 millions soit 45 % du budget biennal à la fin 2009 et à US\$ 195,6 millions⁴ soit 40 % du budget biennal à la fin 2011 (c.-à-d. en diminution de US\$ 22,7 millions). Cette diminution résulte d'un taux de mise en œuvre élevé et d'une réduction des recettes reçues pendant l'exercice clos le 31 décembre 2011.
15. Afin de réduire davantage le niveau du solde des fonds, le Directeur exécutif a demandé au Conseil de Coordination du Programme lors de sa 28^{ème} réunion de juin 2011 d'avaliser la proposition d'utiliser une partie du solde des fonds pour : (i) financer les engagements relatifs au personnel et (ii) créer un Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments.
16. Le Conseil de Coordination du Programme a salué les efforts entrepris par le Secrétariat pour surveiller et réduire le solde des fonds. En outre, il a avalisé le principe de gestion financière prudente, notamment les dispositifs pour financer les engagements relatifs au personnel insuffisamment provisionnés ainsi que d'éventuelles réparations majeures des bâtiments, et demandé au Secrétariat de présenter une proposition révisée lors de sa 30^{ème} réunion.
17. Compte tenu de ce qui précède, une proposition révisée est incluse dans le présent document pour examen et approbation par le Conseil de Coordination du Programme.

VI. Provisions pour engagements relatifs au personnel en vertu des normes IPSAS et options pour leur financement

18. Comme tous les organismes du système des Nations Unies, l'ONUSIDA adopte les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le Programme commun et neuf organismes des Nations Unies, dont l'OMS, appliquent les normes IPSAS à compter du 1^{er} janvier 2012. Entre autres choses, ces normes imposent à une entité de constater, d'évaluer et de divulguer l'ensemble de ses engagements, lesquels incluent les engagements relatifs au personnel⁵. Ces engagements sont répartis entre les catégories suivantes, à savoir :
- Engagements à court terme relatifs au personnel, tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale et les congés annuels.
 - Engagements au titre d'avantages postérieurs à l'emploi, tels que les retraites et l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI).
 - Autres engagements à long terme relatifs au personnel, tels que les pensions d'invalidité à long terme.

⁴ Prière de se reporter au paragraphe 11, page 5, du document (UNAIDS/PCB(30)/12.7 du Conseil de Coordination du Programme

⁵ La note 1.7 des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 précise :

« Les avantages sociaux sont comptabilisés en charges suivant la méthode dite « d'engagement ». De même, les indemnités de départ versées aux membres du personnel, y compris l'allocation de rapatriement, l'indemnité pour congés annuels non pris, les frais de voyage et de déménagement lors du rapatriement, sont comptabilisées en charges suivant la méthode dite « d'engagement ». En ce qui concerne l'évaluation actuarielle, les sommes actuellement provisionnées au titre des avantages sociaux ne sont pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses futures ».

- Engagements au titre de la cessation de service.

L'Annexe I fournit des descriptions détaillées de ces engagements.

19. En conséquence, conformément à la norme IPSAS 25, l'ONUSIDA aurait eu besoin d'un montant supplémentaire de US\$ 49 millions au 31 décembre 2011 pour financer l'ensemble des engagements relatifs au personnel, comme résumé ci-dessous :

Engagements relatifs au personnel	Provisionnés fin 2011	Estimation actuarielle des besoins fin 2011	Insuffisance de provision
	(en millions de dollars des États-Unis)	(en millions de dollars des États-Unis)	(en millions de dollars des États-Unis)
ASHI	29.2	63.2	34.0
Congés annuels	4.4	9.8	5.4
Cessation de service	4.5	14.1	9.6
Total	38.1	87.1	49.0

Conséquences financières

20. Pour préparer des comptes conformes aux normes IPSAS, l'ONUSIDA doit constater cette insuffisance de financement de US\$ 49 millions dans ceux-ci, ce qui a des conséquences sur l'actif net/situation nette du Programme. Sur la base des comptes de 2011, l'actif net/situation nette s'établirait à US\$ 246,4 millions au lieu de US\$ 295,4 millions⁶.
21. La majorité des organismes du système des Nations Unies se trouvent dans une situation similaire, comme le confirme une enquête réalisée par le Conseil des chefs de secrétariat qui a indiqué que les engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) n'étaient intégralement financés que par un seul organisme (le FIDA). La plupart des organismes souffrant d'une insuffisance de provision ont proposé, ou sont en train de proposer, à leurs organes directeurs différentes options pour combler celle-ci, notamment :
- un prélèvement spécial sur les salaires inclus dans les charges de personnel
 - un prélèvement sur les réserves
 - une allocation budgétaire spéciale, et/ou
 - un virement à partir d'un excédent accumulé.

L'Annexe II fournit un résumé détaillant les résultats de l'enquête.

22. En outre, il convient de noter que depuis que le Directeur exécutif a fait sa proposition lors de la 28^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, l'OMS a déclaré un engagement total au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) de US\$ 1 236 millions dont US\$ 792 millions étaient insuffisamment provisionnés au 31 décembre 2011. Afin de garantir la stabilité financière à long terme du Fonds de l'assurance-maladie du personnel (SHI), l'OMS a décidé :
- la création d'un fonds de réserve supplémentaire pour les futurs retraités, et

⁶ État III du Rapport financier et des comptes audités 2010-2011 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2011.

- afin d'améliorer la viabilité à long terme et le financement intégral du Fonds de l'assurance-maladie du personnel, un relèvement du taux de cotisation et du taux forfaitaire de l'organisme de 10 % en 2012 et de 4 % (taux composé) à partir de 2013⁷.
23. Outre l'insuffisance de provision au titre de l'ASHI, il existe une insuffisance de financement d'un montant actuariel de US\$ 15 millions (US\$ 23,9 millions moins US\$ 8,9 millions) de la provision requise pour les indemnités de cessation de service, y compris les congés annuels. L'OMS se trouve dans une situation similaire et a de ce fait décidé d'augmenter les taux de provisionnement des indemnités de cessation de service pour le personnel engagé pour une durée déterminée et engagé à court terme de 2,5 % à 3,5 % et à 5,5 % pour chaque catégorie, respectivement, avec pour objectif de résorber le déficit d'ici à 2025.
 24. L'ONUSIDA partage l'avis de l'OMS sur la nécessité de rendre viable à long terme et de financer intégralement le Fonds de l'assurance-maladie du personnel et les indemnités de cessation de service, ce qui va également dans le sens de la décision prise par le Conseil de Coordination du Programme lors de sa 28^{ème} réunion.
 25. En conséquence, dans l'intérêt d'une gestion financière prudente, le Directeur exécutif demande au Conseil de Coordination du Programme de financer intégralement ces engagements. Il propose de financer un montant initial de US\$ 20 millions à partir du solde des fonds en 2012 et de combler l'insuffisance de provision restante (actuellement US\$ 29 millions) par des prélèvements annuels égaux sur une période de 5 ans, ou moins, en fonction de la disponibilité des fonds. Ultérieurement, le prélèvement serait ajusté annuellement pour maintenir un financement intégral de la provision.
 26. Il est demandé au Conseil de Coordination du Programme, après étude de la proposition du Directeur exécutif concernant les engagements relatifs au personnel :
 - a) d'avaliser la recommandation du Directeur exécutif de financer les engagements relatifs au personnel à partir du solde des fonds et d'approuver le financement d'un montant initial de US\$ 20 millions en 2012 à partir de celui-ci, et
 - b) d'autoriser la couverture de l'insuffisance de provision restante (actuellement US\$ 29 millions) à partir du solde des fonds sur une période de cinq ans, ou moins, en fonction de la disponibilité des fonds.

VII. Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments

27. Après le débat lors de la 28^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme sur la création d'un Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments que l'on pourrait utiliser pour couvrir les coûts des réparations et modifications importantes du bâtiment du bureau de l'ONUSIDA ou des investissements significatifs dans celui-ci, des consultations ont été organisées avec des représentants d'autres organismes internationaux. Alors que le bâtiment est actuellement en bon état, aucune provision n'a été passée pour les principales réparations et rénovations qui sont habituellement nécessaires au fil du temps pour la bonne gestion d'un bien immobilier. D'autres organismes du système des Nations Unies ont d'importants problèmes pour entretenir leurs bâtiments, en particulier pour financer cet entretien. Il en a donc été conclu que la création d'un Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments permettrait d'échelonner les dépenses et de garantir la disponibilité des ressources nécessaires sans que cela n'ait d'impact négatif sur la mise en œuvre du programme à quelque moment que ce soit.
28. Sachant que le coût du bâtiment du siège de l'ONUSIDA s'est élevé à US\$ 25,6 millions et qu'en vertu des normes IPSAS il est prévu de l'amortir sur une période de 50 ans à partir de novembre

⁷ Voir la Note d'information de l'OMS 37/2011 du 21 décembre 2011.

2006, le montant du Fonds devrait correspondre à l'équivalent de l'amortissement cumulé au 31 décembre 2011. Au-delà, le Fonds pourrait être augmenté par tranches annuelles de 2 % du coût initial ou de tout autre montant tel que susceptible d'être déterminé par le Conseil de Coordination du Programme. Cela entraînerait un virement initial de US\$ 2,6 millions puis une affectation annuelle ultérieure de US\$ 0,5 million à partir du solde des fonds⁸.

29. Il est demandé au Conseil de Coordination du Programme, après étude de la proposition du Directeur exécutif :
- a. d'avaliser la création d'un Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments d'un montant de US\$ 2,6 millions et d'approuver une reconstitution des ressources du Fonds à un rythme annuel par prélèvement – sur le solde des fonds – du montant de l'amortissement cumulé du bâtiment de l'ONUSIDA ou de tout autre montant tel que susceptible d'être déterminé par le Conseil de Coordination du Programme, et
 - b. d'autoriser le Directeur exécutif à utiliser le Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments pour couvrir les coûts des réparations et modifications importantes du bâtiment du bureau de l'ONUSIDA ou des investissements significatifs dans celui-ci, et à établir un rapport sur l'utilisation du Fonds à l'intention du Conseil de Coordination du Programme.

VIII. Approches possibles pour lutter contre l'impact des fluctuations monétaires

30. Conformément à la décision 7.9 de la 20^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme⁹ et après avoir consulté le Bureau du Conseil, le Directeur exécutif a exercé le pouvoir discrétionnaire qui lui a été conféré pour augmenter le Budget-plan de travail intégré 2010-2011 de US\$ 30 millions, montant qui équivaut à 6 % du budget approuvé de US\$ 484,8 millions pour l'exercice biennal. L'augmentation planifiée du budget était nécessaire pour compenser l'impact de fluctuations sans précédent des taux de change et, notamment, l'appréciation significative du franc suisse vis-à-vis de toutes les autres devises, y compris le dollar des États-Unis – devise d'établissement du budget et des comptes de l'ONUSIDA.
31. Pendant les réunions intersessions qui ont étudié l'augmentation du budget de l'ONUSIDA ainsi que lors de la 29^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme, les membres du Conseil ont demandé au Secrétariat de réfléchir et de soumettre lors de la 30^{ème} réunion du Conseil des solutions à long terme pour lutter contre l'impact des fluctuations monétaires à l'avenir.
32. Lorsque l'on réfléchit à cette question, il est important de noter que les fluctuations monétaires sont inhérentes à tout environnement dans lequel différentes devises sont utilisées. Le problème porté à l'attention du Conseil par le Directeur exécutif, pour lequel une solution à long terme a été demandée, a résulté de l'appréciation exceptionnelle du franc suisse vis-à-vis des autres grandes devises au cours du dernier exercice biennal. Toutefois, la situation actuelle marquée par la fermeté du franc suisse pourrait évoluer, ce que l'on doit conserver à l'esprit lorsque l'on étudie les solutions possibles pour réduire l'exposition aux fluctuations monétaires.

⁸ Lors de sa 12^{ème} réunion de mai 2004, le Conseil de Coordination du Programme a avalisé la négociation par l'ONUSIDA d'un prêt direct auprès de la Confédération suisse pour la construction d'un nouveau bâtiment à Genève pour le Secrétariat de l'ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour un coût estimé de CHF 66 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de 50 % ou CHF 33 millions. En décembre 2003, la Confédération suisse s'est engagée à fournir un prêt sans intérêt d'un montant de CHF 59,8 millions, sur lequel la part de l'ONUSIDA est de CHF 29,9 millions. Le remboursement sur une période de 50 ans de la part de l'ONUSIDA sur ce prêt sans intérêt fourni par la Confédération suisse est effectué via une réaffectation des fonds autrement dépensés pour la location de bureaux à partir de la première année d'achèvement du bâtiment. Le bâtiment a été achevé en novembre 2006 avec un coût pour l'ONUSIDA de US\$ 25,6 millions, ce qui représente une part de 50 %.

⁹ La décision 7.9 de la 20^{ème} réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA autorise le Directeur exécutif, sous réserve de certaines conditions, à programmer et décaisser à son entière discrétion des fonds reçus sous forme de contributions lorsque leur montant dépasse celui du Budget-plan de travail intégré approuvé. Les fonds en question ne doivent pas dépasser 10 % du budget.

33. Un examen des documents portant sur les mesures prises par d'autres organismes dans des situations similaires révèle que la plupart d'entre elles ont proposé à leurs organes directeurs différentes options pour atténuer l'impact des fluctuations monétaires, notamment :
- un mécanisme annuel de réactualisation du budget
 - l'établissement d'un fonds de réserve pour fluctuations
 - la couverture des positions en devises étrangères par le biais de contrats d'achat à terme.
34. La mise en place d'un mécanisme annuel de réactualisation du budget, telle que pratiquée par certains organismes des Nations Unies, entraînerait la réévaluation des devises autres que le dollar des États-Unis utilisées lors de l'élaboration du budget de l'ONUSIDA sur la base du taux de change applicable au moment de l'approbation du budget. La valeur en dollar du budget concerné serait alors supérieure ou inférieure en fonction des taux de change. L'ONUSIDA est totalement financé sur la base du volontariat et sans les contributions mises en recouvrement cette option ne garantirait toutefois pas les augmentations nécessaires des recettes.
35. La mise en place d'un fonds de réserve pour fluctuations permettrait de protéger le budget dans certaines proportions. Toutefois, il faudrait alors trouver des ressources pour financer ce fonds. Une solution pourrait être d'utiliser une partie du solde des fonds et de mettre de côté un montant initial de US\$ 20 millions (par exemple) comme fonds de réserve pour fluctuations. On pourrait prélever sur le fonds en cas de fluctuations majeures du franc suisse à la hausse et le reconstituer pendant les années de dépréciation de la devise helvétique. Le Conseil pourrait alors évaluer chaque année le niveau du fonds de réserve pour fluctuations pendant l'approbation des comptes annuels audités et l'ajuster à la hausse ou à la baisse selon la nécessité.
36. L'ONUSIDA a mis en place et utilise déjà des couvertures des postes de produits et de charges par le biais d'achats à terme. Des contrats de change à terme ont été conclus pour protéger partiellement la valeur du budget de l'ONUSIDA contre toute nouvelle appréciation du franc suisse vis-à-vis du dollar des États-Unis. Cependant, les couvertures ont un coût et sont mieux adaptées pour atténuer des fluctuations de faible ampleur et à court terme, et ne peuvent pas corriger l'impact à long terme de l'érosion du pouvoir d'achat du dollar des États-Unis sur le budget de l'ONUSIDA¹⁰.
37. Outre les couvertures, l'ONUSIDA a cherché activement des moyens pour limiter les coûts, améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité grâce à une meilleure planification, définition des priorités et utilisation des ressources. Cela inclut un budget sans croissance, un gel au niveau du recrutement de personnel, une politique d'achat groupé et le recours à des accords à long terme avec d'autres organismes des Nations Unies, la sous-traitance de certaines fonctions telles que la publication sur Internet, une meilleure utilisation des technologies, de la vidéoconférence, de Skype, de la téléphonie IP, et une réduction des réunions et des voyages.
38. Il est demandé au Conseil de Coordination du Programme de prendre note des informations susmentionnées concernant l'approche du Directeur exécutif relative à l'atténuation de l'impact à long terme des fluctuations monétaires. Il est également demandé au Conseil d'encourager les gouvernements donateurs et les autres donateurs à verser dès que possible leur contribution au titre du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités 2012-2015 afin de garantir un fonctionnement harmonieux et une mise en œuvre efficace des activités.
39. Il est par ailleurs demandé au Conseil de Coordination du Programme d'approuver la proposition du Directeur exécutif concernant l'utilisation d'une partie du solde des fonds pour financer les engagements relatifs au personnel et pour créer un Fonds de réserve pour la rénovation des bâtiments, comme indiqué aux paragraphes 26 et 29 ci-dessus.

¹⁰ Dans un rapport d'étude intitulé « Managing in the Face of Exchange-rate Uncertainty » (Gérer face aux évolutions incertaines des taux de change), Deloitte a indiqué « il est soit impossible soit très onéreux de limiter [par des couvertures] les risques induits par des variations importantes et à long terme des taux de change ».

Annexe I

Engagements relatifs au personnel

Engagements à court terme relatifs au personnel

Conformément au Statut et au Règlement du personnel, au moment de la cessation de service, les membres du personnel admissibles qui disposent d'un solde de congés annuels non pris seront payés pour ces congés, dans la limite maximum de 60 jours. Le dernier calcul actuariel révèle que la provision cumulée nécessaire pour financer les congés annuels s'élève à US\$ 9,8 millions dont US\$ 4,4 millions sont déjà provisionnés, ce qui laisse une insuffisance de provision de US\$ 5,4 millions.

Engagements au titre d'avantages postérieurs à l'emploi – retraites

L'ONUSIDA adhère à la Caisse commune des Pensions du Personnel des Nations Unies (UNJSPF) via l'OMS qui est membre de celle-ci. La Caisse commune a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer au personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès ou d'incapacité et d'autres prestations. La Caisse commune a adopté un régime à prestations déterminées. Les engagements financiers du Programme envers la Caisse commune sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être couvert conformément à l'article 26 des statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour couvrir le déficit ne sont à verser que lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – à la date de l'évaluation – que le déficit soit couvert. À la date du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué cette disposition.

Engagements au titre d'avantages postérieurs à l'emploi – assurance-maladie après la cessation de service (ASHI)

Le personnel de l'ONUSIDA est couvert par l'Assurance-maladie du personnel de l'OMS (SHI). Les recettes du fonds de l'Assurance-maladie de l'OMS comprennent les cotisations des membres du personnel en service et retraité (versée à raison d'un tiers par le participant et de deux tiers par le Programme) ainsi que les intérêts acquis sur les placements. En vertu des normes IPSAS, la valeur actualisée des cotisations du Programme pour le personnel retraité doit être provisionnée pendant la période où ils sont en service actif. Comme indiqué dans la note 4.11 des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 estima la charge totale pour l'ONUSIDA à US\$ 63,2 millions. La charge nette non financée s'élève à US\$ 34 millions (c.-à-d. US\$ 63,2 millions moins les actifs du plan propres à l'ONUSIDA de US\$ 29,2 millions).

Autres engagements à long terme relatifs au personnel

L'ONUSIDA n'a pas d'engagements à long terme relatifs au personnel entrant dans cette catégorie et qui ne sont pas déjà provisionnés dans les comptes.

Engagements au titre de la cessation de service

Au moment de la fin de leur contrat, les membres du personnel admissibles ont droit à certaines prestations de cessation d'emploi et, notamment, à des indemnités de rapatriement et des indemnités pour frais de voyage et de déménagement lors d'un rapatriement. La dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2011 révèle que la provision nécessaire pour payer ces prestations de cessation d'emploi s'élève à US\$ 14,1 millions dont US\$ 4,5 millions sont déjà provisionnés, ce qui laisse une insuffisance de provision de US\$ 9,6 millions.

Annexe II

Analyse résumée des engagements au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI) des organismes du système des Nations Unies (en millions de dollars des États-Unis)

Organisme	Engagements	Financement	Situation au 31 décembre 2010	Pourcentage de financement	Origine des fonds	Commentaires
FAO	983	219	Partiellement financés	23%	Pays membres et revenus des placements	A présenté une recommandation au Comité des finances et plaide pour obtenir l'approbation du Conseil
AIEA	244		Non financés	-	-	
OACI	66	1	Partiellement financés	2%	Virement de comptes excédentaires	Les engagements de l'OACI n'étaient pas du tout financés en 2009 et en 2010 le niveau de financement était très faible ; plaide auprès du Conseil (Assemblée) pour un financement en août 2010
FIDA	56	67	Intégralement financés	119%	Prélèvement spécial sur les traitements, allocations budgétaires, prélèvement sur réserves	EXCÉDENT de financement pour le FIDA
OIT	564	40	Partiellement financés	7%	Prélèvement spécial sur les traitements, réserves accumulées du fonds de santé	-
OMI	27	-	Non financés	-	-	Les engagements de l'OMI étaient partiellement financés en 2009 mais il n'y a eu aucun financement en 2010
CCI	39	-	ND	-	-	Aucune information disponible pour 2010
UIT	188	-	ND	-	-	Aucune information disponible pour 2010
OPS	258	25	Partiellement financés	10%	Prélèvement spécial sur les traitements, prélèvement sur réserves	-
NU	2473	-	Non financés	-		Question posée à l'Assemblée générale
PNUD	430	373 a/	ND	87%	Prélèvement spécial sur les traitements, allocations budgétaires	En 2009, les engagements du PNUD étaient financés à 86,7 %
UNCDF	11	-	ND	-	-	En 2009, les engagements de l'UNCDF n'étaient pas du tout financés
ONU FEMMES	20	-	ND	-	-	En 2009, les engagements de l'ONU FEMMES n'étaient pas du tout financés
UNESCO	736	-	Non financés	-	-	Les engagements de l'UNESCO étaient partiellement financés (niveau faible autour de 4,1%) en 2009 mais il n'y a eu aucun financement en 2010
UNFPA	88	-	Partiellement financés	97%	Prélèvement spécial sur les traitements, prélèvement sur réserves	Niveau élevé de financement en 2010 (engagements presque intégralement financés)
HCR	287	-	ND	-	-	Aucune information disponible pour 2010
UNICEF	507	240	Partiellement financés	47%	Virement à partir des soldes des fonds	Plaide auprès de son Conseil pour le financement de l'ASHI
ONUDI	124	-	Non financés	-	-	A présenté un document au comité du Conseil Provincial en 2010 et une proposition au DG en juin 2011
UNRWA	N/D	-	ND	-	-	L'UNRWA n'a pas d'engagements distincts au titre de l'ASHI car les engagements relatifs au personnel au titre de l'ASHI sont payés par le Bureau des Nations Unies de New York
OMT	4	-	Partiellement financés	29%	Allocations budgétaires	-
UPU	21	-	ND	-	-	Aucune information disponible pour 2010. Le Conseil exécutif a été informé des engagements au titre de l'ASHI mais aucune proposition formelle n'a été soumise
PAM	204	113	Partiellement financés	55%	Prélèvement spécial sur les traitements, allocations budgétaires	Plaide auprès de l'Organe directeur
OMS	1236	444 b/	Partiellement financés	36%	Prélèvement spécial sur les traitements, prélèvement sur réserves	L'OMS a des engagements non comptabilisés supplémentaires qui n'ont pas été inclus dans le calcul du pourcentage
ONUSIDA	63	29 b/	Partiellement financés	46%	Prélèvement spécial sur les traitements, prélèvement sur réserves	Une proposition révisée sera soumise au Conseil
OMPI	112	-	Non financés	-	-	Une proposition a été soumise à l'organe directeur pour financer progressivement les engagements relatifs au personnel (y compris l'ASHI)
OMM	65	-	Non financés	-	-	-

a/ Au 31 décembre 2009

b/ Au 31 décembre 2011